



CP BORG

Transfert pour MOS: Quand le choix est donné à la détenue !

BORG, le 18 Décembre 2024

Ce jour, était prévu **le TRANSFERT** par Mesure d'Ordre et de Sécurité de la détenue qui avait menacé et insulté notre collègue de la MAF.

Cette MOS, demandée depuis longtemps, devait avoir lieu ce matin par transport aérien.

Si on connaît tous la limite de ce type de transfert puisque le pilote peut décider si OUI ou NON la personne détenue peut monter dans l'avion, au CP Borge on va encore plus loin dans la "connerie".

Une nouveauté est désormais autorisée pour nos pensionnaires: **c'est selon leur envie !**

**C'est un véritable SKETCH !
HALLUCINANT !**

Qui va dire OUI pour un transfert sur le continent ?

On lui demande même un courrier de refus comme si c'était une simple extraction !

Comment l'administration peut accepter une telle pratique qui met à mal son autorité privilégiant le confort de la population pénale au détriment de la sécurité des personnels !

L'UFAP UNSa Justice dénonce ce cumul d'erreurs sur des procédures disciplinaires .

L'UFAP UNSa Justice exige qu'un nouveau transfert, pour Mesure d'Ordre et de Sécurité, soit reprogrammé rapidement.

L'UFAP UNSa Justice apporte tout son soutien à la collègue de la MAF qui à cause des manquements de notre administration, se retrouve encore, à chaque prise de service, face à son agresseuse.

Le secrétaire local **UFAP UNSa Justice**.